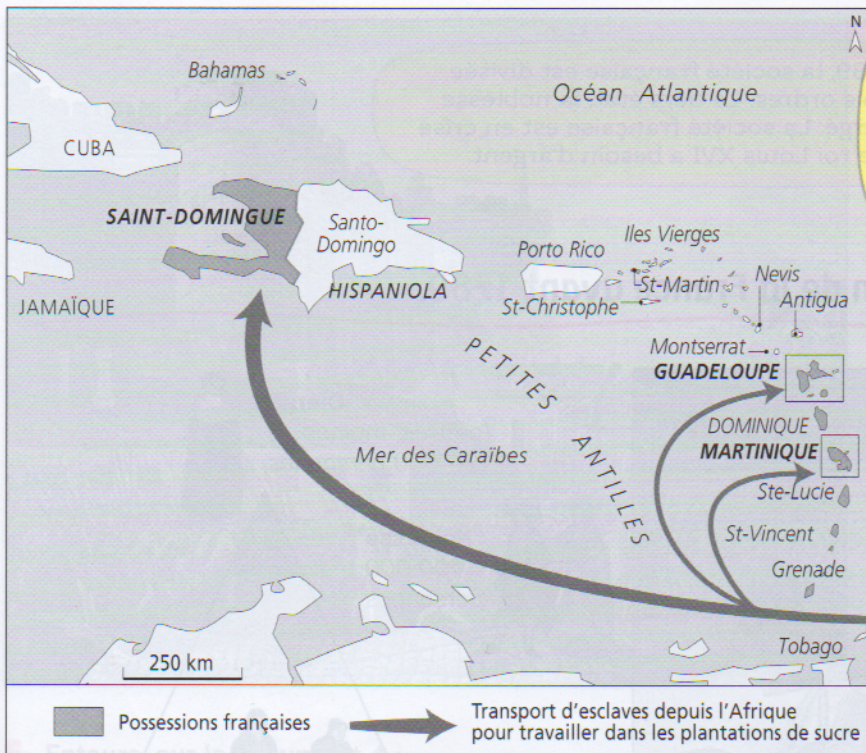




Je comprends les conséquences du commerce colonial.



Les Antilles sont le principal lieu de destination des esclaves noirs venant d'Afrique. Ils sont achetés par des marchands européens, transportés dans des conditions terribles à travers l'Atlantique et ensuite vendus pour travailler, dans les plantations de sucre principalement.



Doc. 3 Le transport des esclaves noirs venant d'Afrique.

Doc. 4 Le traitement des esclaves

Oui, Monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois par an. Quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape un doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe.

Candide, Voltaire, chap. 19, 1759.

8. Sur quelle île sont surtout transportés les esclaves ?

9. Quelle marchandise est principalement produite dans cette île ?

Doc. 5 Le Code noir, 1685

Article 25 • Les maîtres seront tenus de fournir à chaque esclave par an deux habits de toile.

Article 28 • Les esclaves ne pourront rien avoir qui ne soit à leur maître.

Article 42 • Les maîtres pourront, seulement lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre.

10. Coche vrai ou faux.

- | | Vrai | Faux |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Les esclaves ont choisi de quitter l'Afrique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les propriétaires d'esclaves doivent leur donner quatre vêtements par an. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les esclaves ne possèdent rien à eux seuls. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les propriétaires d'esclaves peuvent battre leurs esclaves. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

JE RETIENS

Complète le texte avec les mots suivants :

colonies, Code noir, s'enrichir, africaines.

Aux XVII^e et XVIII^e siècle, la France cherche à

Elle exploite de nombreuses

Les populations sont transportées de force dans les plantations et doivent respecter le

Mon petit dico

- Code noir** : ensemble de lois concernant les esclaves noirs dans les îles françaises.
- Colonie** : territoire conquis et dirigé par un pays étranger.
- Traite des Noirs** : commerce des Africains comme esclaves.